

19 octobre 2018



Bassin versant du ru de Nesles – 2018

MAITRISE DU RUISSELLEMENT ET DE L'EROSION SUR LE BASSIN VERSANT DU RU DE NESLES

Inauguration des travaux



Syndicat intercommunal d'aménagement du ru de Nesles

Siège : Mairie d'Etampes-sur-Marne (02400)

Secrétariat : 10 rue du Bon Puits

02000 Chivy-lès-Etouvelles

Téléphone : 03.23.20.36.74

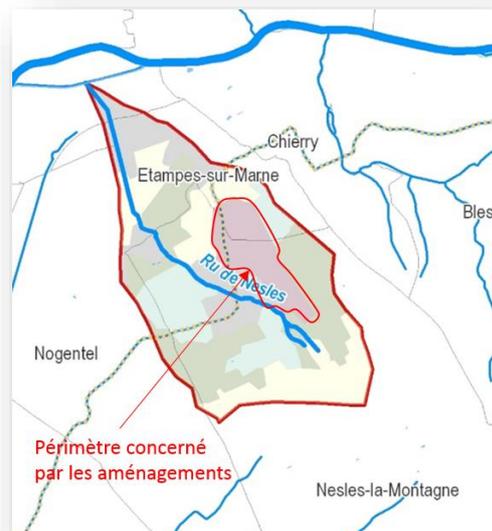
Mail : union-des-syndicats@griv.fr

Contexte

Le bassin versant du ru de Nesles se situe sur les communes d'Etampes-sur-Marne et de Nesles-la-Montagne, deux communes du sud du département de l'Aisne.

Les 3/4 du bassin versant sont cultivés en vigne. Ce secteur est sujet à des ruissellements et coulées de boue de manière fréquente qui sont à l'origine de nuisances sur les biens et les personnes et la qualité du ru de Nesles.

La commune d'Etampes-sur-Marne est particulièrement touchée par ces risques d'inondations avec 6 arrêtés de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle entre 1983 et 2000. L'avenue de Montmirail, étant un des exutoires actuels du bassin versant, est soumise régulièrement à des inondations. C'est dans ce contexte, que le syndicat du ru de Nesles a décidé d'engager des travaux pour lutter contre le ruissellement et l'érosion des sols.



Dégâts causés par les orages d'août 2017, avenue de Montmirail à Etampes-sur-Marne (source : l'union)

Objectifs du syndicat intercommunal d'aménagement du ru de Nesles

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- Améliorer la collecte des eaux de ruissellement ;
- Augmenter le temps de concentration (temps que mets une goutte d'eau pour rejoindre l'exutoire du bassin versant) par infiltration et ralentissement des écoulements ;
- Améliorer la qualité biologique des écosystèmes aquatiques ;
- Protéger les biens et les personnes en diminuant le risque « inondation » ;
- Protéger le capital sol et améliorer les conditions d'accès au coteau.

Les travaux et aménagements

Le programme de travaux a commencé en juillet 2017 et s'est composé :

- D'ouvrages de tamponnement, présentant un fond végétalisé en eau. Création de deux bassins de décantation dont les volumes de stockage respectifs sont de 1700 m³ et 2900 m³ ;
- De freins hydrauliques (fossés à redents, seuils en enrochements, fossés et noues enherbés) ;
- De collecteurs de ruissellement (chemins reprofilés à contre-pente, chemins bétonnés reprofilés, chemins bétonnés reprofilés en V spécifiques, caniveaux bétons trapézoïdaux à redents, canalisations et dalots bétons, dépierreurs et traversée de l'aqueduc de la Dhuis).



Bassin de décantation de 1700 m³, collectant les eaux de ruissellement d'un bassin versant de 25 ha



Bassin de décantation de 2900 m³, collectant les eaux de ruissellement d'un bassin versant de 49 ha



Caniveau béton à redents succédé par un dépierreur et un chemin béton



Seuils enrochés

Démarches réglementaires

- Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et déclaration d'Intérêt Général ;
- Arrêté préfectoral signé le 28 avril 2017.

Les aspects financiers

Coût total de l'étude de conception (Antéa Group) : **103 693 € HT**

Coût des travaux : **1 337 490 € HT**

Avec la participation financière de :

- L'Agence de l'eau Seine Normandie : **22,7%**
- Conseil départemental de l'Aisne : **12,7%**
- Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne (CIVC) : **10%**
- Fonds Européens de Développement Economique et Régional (FEDER) : **3,7%**

La part non subventionnée des travaux sur coteau viticole sera financée par les **communes adhérentes du syndicat** et par les **propriétaires viticoles** du coteau. Une participation qui s'élève respectivement à **25,7 % et 25,2 %** du montant de l'opération.



Les acteurs des travaux

- Maître d'ouvrage : **Syndicat intercommunal d'aménagement du ru de Nesles**
- Assistant maître d'ouvrage : **Union des syndicats d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques**
- Maître d'œuvre de suivi de travaux : **ECAA**
- Réalisation des travaux : **Routière de la Vallée de la Marne (lot 1 : Terrassements et aménagements hydrauliques) et PRAT PAYSAGES (lot 2 : Clôtures et plantations)**
- Coordinateur en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS): **SOCOTEC**
- Contrôle extérieur de la qualité des matériaux : **RINCENT BTP Nord Est**